

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.03.19 à 19 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Espirat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Nicole CUCUEL, Maire.

PRESENTS : Mme CUCUEL N, BOURLETIAS E, Mrs DUARTE B, MAUBERT J, GRANGIER G, VEYRIERES J-F, PINET J-C, Mme GENESTOUX O.

ABSENTS : Mme ALLIOT-LANORD V., Mr JOB F.

POUVOIRS : M. JOB F. à Mme CUCUEL N ; M. ALLIOT-LANORD V. à Mr DUARTE

Secrétaire de séance : DUARTE B.

1. Approbation du CR du CM 04 février 2019

Après questionnement de Mme la Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du précédent CM en date du 04 février 2019

2. Bonus Ruralité Cave Guérin

Madame la Maire explique que le toit de la cave Guérin nécessite des travaux de rénovation. De plus ce local pourrait permettre d'accueillir des artistes ou des manifestations dans le fort d'Espirat.

Après vérification, il s'avère que le projet pourrait aussi être éligible au Bonus Ruralité accordé par la Région Auvergne et qu'il est possible de déposer un deuxième dossier dans l'année surtout pour une opération comme celle-ci qui permet la conservation et la protection du patrimoine rural.

Madame le Maire propose donc de déposer un deuxième dossier pour ce projet.

Le devis avec sa variante donnerait un total égal à 13601.41 €HT. Il est proposé de demander une subvention à hauteur de 40%.

Ainsi après discussion et à l'unanimité le conseil municipal décide de déposer ce dossier et de demander une subvention à hauteur des 40%. Ce qui donnerai le plan de financement suivant :

- BONUS RURALITE (40%) 5440 €HT
- AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE (60 %) : 8161.41 €HT

3. Devis Paquet pour la Cave Guérin

Madame la Maire explique que dans le cadre de la restauration qui avait été envisagée pour la Cave Guerin, il avait été demandé un devis à l'entreprise PAQUET. Ce dernier comprenait deux propositions : une simple pour un montant de 10 817,64 € HT et une variante couverture isolée qui faisait passer le total de ce poste de 4138, 56 € HT à 6922, 32 € HT soit un total de 13 61, 41 € HT.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce devis et sa variante.

4. Programmation travaux eau et assainissement dans le fort en 2020

Madame la Maire explique que par un courrier en date du 28 janvier 2019, le SBL demandait à connaître la programmation des travaux d'eau potable prévue par la commune en 2020.

Au vu de la planification élaborée pour le FIC, Madame la Maire propose d'inscrire la réfection du réseau potable et la mise en place, en parallèle, du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales dans le fort afin d'encourager à sa réhabilitation pour l'année 2020.

Après discussion et à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver cette inscription. Cette opération sera notifiée au SBL et au SIAREC.

5. Modifications Statuts de la SEMERAP

Madame la Maire fait part de la modification des statuts de la SEMERAP notifié par courrier en date du 19 février 2019.

Après lecture des anciens et des nouveaux statuts et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les nouveaux statuts de la SEMERAP

6. Subvention ABE

Madame la Maire rappelle que lors du conseil précédent avait été présenté une un courrier de l'association AU BONHEUR DES ECOLES demandant une subvention de 400 euros par commune pour proposer un spectacle à tous les enfants du RPI.

Lors de ce conseil, il avait été demandé à ce que l'association présente son compte rendu financier pour pouvoir décider d'une attribution.

A la lecture du bilan, il est noté que ESPIRAT est la seule commune à avoir donnée une subvention l'an dernier et que l'association pourrait payer ce spectacle ses fonds propres. Mr DUARTE explique qu'elle pourrait effectivement le faire, mais qu'elle n'aurait plus de trésorerie pour la suite et que l'Association a toujours voulu bénéficier d'un fond de roulement pour ne pas laisser les caisses vides a ceux qui viendront ensuite. Mrs VEYRIERES et PINET demandent si dans ce cas le spectacle prévu n'est pas trop ambitieux pour l'Association. Mr DUARTE explique qu'ils ont envie de changer en proposant un spectacle nouveau et propose de leur attribuer la somme de 200 euros. Mr VEYRIERES suggère qu'il fournisse un projet de budget. Mme GENESTOUX, avance que cette attribution soit conditionnée par le fait que les autres communes du RPI attribuent le même montant.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité propose d'attribuer à l'association AU BONHEUR DES ECOLES la somme de 200 euros sous réserve que les communes de CHAS et REIGNAT fassent de même.

7. Subvention SPIRACUM

Madame la Maire présente une demande de subvention de 600 euros de la part de l'Association SPIRACUM pour l'organisation de la Fête de la Pierre et du Vin les 4 et 5 mai prochain. Pour la première fois, la fête se fera sur deux jours.

Il est donc demandé au conseil de décider si la municipalité accompagne ou pas cette nouvelle démarche et à quelle hauteur. Mr VEYRIERES fait remarquer que l'Association devrait organiser des évènements à hauteur de ce que sa trésorerie lui permet et que la subvention allouée l'an dernier l'était à titre exceptionnel sans être reconductible d'années en années. Mme CUCUEL et Mr DUARTE soulignent que SPIRACUM est une association fédératrice avec des gens de bonnes volontés et qu'il faut l'encourager à poursuivre ses actions. Ils proposent donc la somme de 400 euros discutée en bureau municipal. Mr VEYRIERES propose de ne verser que 200 euros. Mr GRANGIER et Mme GENESTOUX proposent 300 euros au maximum.

Madame le Maire met au vote la proposition du bureau municipal à savoir 400 euros.

Cette subvention est validée à la majorité moins trois voix (Mrs VEYRIERES, GRANGIER et Mme GENESTOUX)

Il est donc validé l'attribution d'une subvention de 400 euros.

8. Transfert des compétences eau et assainissement

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 rendant obligatoire le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant la loi du 7 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

Madame la Maire expose que l'article 1 de la loi de 2018 précitée permet aux communes, grâce à un mécanisme de blocage, de s'opposer au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020. Pour cela, il convient que 25% des communes membres de Billom Communauté, représentant au moins 20% de la population intercommunale, s'opposent à ce transfert qui deviendra obligatoire au plus tard au 1^{er} janvier 2026. À tout moment, l'intercommunalité peut décider du transfert avant cette échéance.

Madame la Maire propose que le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence « eau » et « assainissement ».

Ainsi après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de s'opposer à ce transfert.

9. Questions diverses

- **Reprise de voirie** : Avant de pouvoir refaire la signalisation au sol, il fallait faire des travaux de reprise de voirie. L'entreprise DELAVET les a effectués. Certains oublis ont été constatés et une réclamation a été posée auprès de l'entreprise
- **Demande d'emplacement cavurne** : Madame la Maire explique qu'elle a reçu en mairie une demande pour des emplacements de cavurnes comme cela se fait dans d'autres cimetières. Elle propose que ces concessions de 1m x 1.20m soient installées le long du mur dans le prolongement de l'emplacement du colombarium. Ainsi après discussion et à l'unanimité le conseil municipal décide de créer ces emplacements. Un métrage précis sera effectué sur place.
- **Réparation des barnums** : Les sacs qui renferment les barnums ont besoin d'être changé. Mr MAUBERT explique que l'entreprise ne fait plus ce genre de sac et il va contacter une autre entreprise pour obtenir des devis. Il faudrait aussi acheter une boîte de vis pour remplacer ceux perdus.
- **SBL** : Mr MAUBERT explique qu'il est actuellement mené par le SBL une opération visant à doubler le circuit en provenance de Bouzel afin d'éviter les potentielles coupures d'eau. Les travaux sont effectués par l'entreprise Robinet.
- **Printemps des cimetières** : Cette année la commune s'est inscrite à la journée patrimoniale et historiques du Printemps des Cimetières initiée par Patrimoine Aurhalpin. La visite se déroulera le 19 mai à 15 heures, plus d'informations à venir sur le site internet.
- **Compte-rendu nettoyage des Caves** : Le nettoyage des caves s'est bien déroulé avec l'aide de nombreux bénévoles des associations (Vivat Corpus, Spiracum, La Chasse). Mr GARCIA a proposé de reprendre bénévolement la dalle de la cave Bourletias afin que celle-ci puisse être mise à disposition pour la Fête de la Pierre. Un rendez-vous sera pris également avec Mr OGNOV pour refaire la trappe.
- **PLUi** : Lors d'une prochaine réunion, le conseil devra se positionner pour donner un avis sur le PLUi. Les documents sont consultables en mairie. Tous les conseillers sont invités à venir les consulter sur place ainsi que les habitants aux heures d'ouverture de la Mairie
- **Affaire Pinet-Valladier** : Les bâtiments visés par le péril ont été détruits.
- **Courrier DRAC** : Une lettre a été envoyée à la DRAC concernant une demande d'accompagnement dans le cadre de la programmation de la restauration de l'escalier de la tourelle.
- **Courrier CHADEYRAS** : Mr CHADEYRAS a adressé à la commune un courrier pour un droit de passage sur le domaine privé de la commune. Cette solution n'est pas retenue étant donné qu'il y a à cet emplacement un massif aménagé. Proposition lui est faite de créer une sortie un peu plus haut sur le domaine public. Le passage sera aménagé.
- **Vente domaine public** : Une opération de régularisation a été entreprise afin de permettre le déclassement de certaines emprises du domaine public de la commune et de les intégrer dans le domaine privé de la commune afin de les rétrocéder aux riverains concernés. A ce jour, tous ont répondu favorablement. Les démarches administratives se poursuivent.
- **Demande du bar pour la fête de la musique** : Comme chaque année les propriétaires du bar l'imprévu ont demandé une occupation du domaine public et une fermeture de la place devant le bar pour la Fête de la Musique. Réponse favorable du conseil municipal à condition qu'un passage soit laissé au riverain pour accéder chez eux.

- **Transformation de la cabine téléphonique en point bibliothèque** : Mr VEYRIERES demande où en est ce projet.
- **Subvention LEADER** : Mr DUARTE présente un projet pour équiper en numérique toutes les écoles du regroupement en pouvant bénéficier de 80% de subvention LEADER. Il a effectué les démarches pour obtenir de la part de plusieurs prestataires possibles.

CLOTURE DE LA SÉANCE à 22h15